



Procès-verbal

Assemblée générale de parents de l'école Marie-Soleil-Tougas
tenue le mercredi 10 septembre 2025

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée générale des parents est ouverte par la présidente du conseil d'établissement, Mme Marie-Claude Chaumont, à 19 h 00.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Mme Chaumont, présidente de l'année 2024-2025, est désignée présidente d'assemblée. Mme Sylvie Trudel, directrice adjointe, agira comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 11 septembre 2024

Il est proposé par Mme Caroline Perreault d'adopter le procès-verbal du mercredi 11 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rôles et fonctions

M. Alain Labonté, directeur, explique aux parents les rôles et fonctions des instances suivantes et répond aux questions des membres.

5.1 Assemblée générale

- Élire les représentants des parents au **conseil d'établissement** ;
- Élire, parmi les représentants des parents au conseil d'établissement, un représentant au **comité de parents**, ainsi qu'un substitut (facultatif) ;
- Se prononcer sur la formation d'un **organisme de participation des parents (OPP)** et, le cas échéant, sur son nom, sa composition et ses règles de fonctionnement ; l'assemblée doit, par la même occasion, élire les membres de l'OPP.

5.2 Conseil d'établissement

Parmi les fonctions et pouvoirs du conseil, on retrouve notamment les trois objets d'**adoption** suivants :

- le projet éducatif ;
- le budget annuel de l'école ;
- le rapport annuel du conseil d'établissement, après en avoir assumé la rédaction.

Les autres éléments inclus dans la loi font l'objet d'**approbation** de la part du conseil et touchent le plan de réussite, les règles de conduite, les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des programmes d'étude, le temps alloué à chaque matière, les activités éducatives, les services complémentaires, l'utilisation des locaux, les campagnes de financement et les contributions bénévoles.



ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

Le conseil a aussi un mandat d'information en plus de répondre aux consultations du Centre de services scolaire et lui donner son avis lorsque requis.

5.3 Organisme de participation des parents (OPP)

Promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant. Les parents de l'OPP donnent également leur avis au conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement les consultent.

5.4 Comité de parents

Les parents de ce comité donnent leur avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du Centre de services scolaire. Ils transmettent également au CSSMI l'expression des besoins des parents, identifiés par les représentants des écoles.

6. Conseil d'établissement

6.1 Présentation du rapport annuel 2024-2025

Mme Marie-Claude Chaumont, présidente de l'année 2024-2025, présente et commente le rapport annuel et répond aux questions.

6.2 Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement

6.2.1 Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur

M. Alain Labonté agira à titre de président d'élection. Il explique les modalités d'élection aux parents.

M Labonté propose Mme Sylvie Trudel comme scrutatrice. Mme Trudel accepte d'agir comme scrutatrice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2.2 Détermination du nombre de postes en élection

Quatre postes de deux ans (2025-2027) et 2 postes d'un an (2025-2026) sont en élection.

6.2.3 Mises en candidature et 6.2.4. Élection des parents

a) Représentants des parents (Mandat de deux ans)

Mme Danny Lévesque se propose	☒ accepté ☐ refusé
Mme Sophie Rollin se propose	☒ accepté ☐ refusé
Mme Caroline Perreault se propose	☒ accepté ☐ refusé
Mme Marie-Claude Chaumont propose Mme Fatima Darid	☒ accepté ☐ refusé
Mme Lise-Anne Racine se propose	☒ accepté ☐ refusé
Mme Shadia Sallit se propose	☐ accepté ☐ refusé

Considérant que le nombre de candidates est supérieur au nombre de postes, les candidates exposent brièvement leur intérêt à être membre du conseil d'établissement. À la suite d'un vote secret, les candidates élues sont :

- Mme Danny Lévesque
- Mme Sophie Rollin
- Mme Caroline Perreault
- Mme Fatima Darid



ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

b) Représentants des parents (Mandat d'un an)

Mme Fatima Darid propose Mme Marie-Claude Chaumont ☒ accepté ☐ refusé
Mme Lise-Anne Racine se propose ☒ accepté ☐ refusé
Mme Shadia Sallit se propose ☒ accepté ☐ refusé

Considérant que le nombre de candidates est supérieur au nombre de postes, un vote secret est mis en place. Les candidates élues sont :

- Mme Marie-Claude Chaumont
- Mme Lise-Anne Racine

c) Substituts

Mme Stéphanie Phoenix se propose ☒ accepté ☐ refusé
Mme Zawi Giroux se propose ☒ accepté ☐ refusé
Mme Joanie Trudel se propose ☒ accepté ☐ refusé
Mme Marie-Claude Chaumont propose Mme Shadia Sallit ☐ accepté ☒ refusé

Considérant que le nombre de candidates est supérieur au nombre de postes disponibles, un vote secret est mis en place. Les candidates élues sont :

- Mme Stéphanie Phoenix
- Mme Joanie Trudel

L'assemblée félicite les candidates élues et remercie les membres.

6.2.5 Désignation des représentants des parents

Les sept parents suivants siégeront au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Mme Danny Lévesque (mandat de 2 ans) ;
- Mme Sophie Rollin (mandat de 2 ans) ;
- Mme Caroline Perreault (mandat de 2 ans) ;
- Mme Fatima Darid (mandat de 2 ans) ;
- Mme Julie Dauphinais (mandat de 1 an) ;
- Mme Lise-Anne Racine (mandat de 1 an) ;
- Mme Marie-Claude Chaumont (mandat de 1 an).

7. Comité de parents

7.1 Présentation des principaux dossiers de l'année dernière

Mme Rollin présente les principaux dossiers traités en 2024-2025 au comité de parents.

7.2 Élection d'un(e) représentant(e) au comité de parents du CSSMI

M. Alain Labonté, directeur, précise aux parents présents que le ou la représentant(e) au comité de parents doit être élu(e) parmi leurs représentants au conseil d'établissement et que la nomination d'un substitut est facultative. Il indique aux membres que les procédures d'élection sont les mêmes que pour le conseil d'établissement.

Mme Fatima Darid se propose à titre de représentante ☒ accepté ☐ refusé
Mme Sophie Rollin se propose à titre de substitut ☒ accepté ☐ refusé



ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

8. Organisme de participation des parents (OPP)

8.1 Décision de formation d'un OPP pour 2025-2026

Mme Chaumont propose qu'il n'y ait pas formation d'un OPP à l'école Marie-Soleil-Tougas pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

Aucune question

10. Levée de l'assemblée générale

Mme Sophie Rollin propose la levée de l'assemblée, il est 20h02.

Marie-Claude Chaumont, présidente

Alain Labonté, directeur